

**Pourtant,  
Que la montagne est belle  
Comment peut-on imaginer  
En voyant un vol d'hirondelle  
Que l'automne vient  
d'arriver...  
Jean FERRAT**



***La Montagne Bourbonnaise  
encore vierge***

# EOLIEN

## Eléments de réflexion



### Impact sur les paysages



*Dossier réalisé par L'Abbé Henri Dominique ROZE*  
*Mis en page par Claude REBOUL*

# **IMPACT SUR LES PAYSAGES**

- On peut aimer l'esthétique des éoliennes, mais va-t-on dépenser des milliards d'euros pour rendre la France plus belle ?**
- La beauté est pour une part sujette à la subjectivité, mais l'admiration pour les paysages n'est-elle pas une attitude humaniste objective et fondamentale.**
- Le respect de la nature, des paysages, de la montagne et de l'héritage séculaire n'a-t-il pas force de loi fondamentale.**
- Avec l'éolien, ce qui semble le plus immuable, le plus unanime est remis en cause.**
- Est-ce pour le bien de la planète ?**
- Est-ce pour le salut des générations ?**
- Est-ce la dernière mode passagère ?**
- Est-ce le dernier slogan démagogique ?**
- Est-ce la dernière opération de spéculation financière ?**
- Est-ce techniquement et écologiquement efficace ?**

**L'Auvergne, pays aux très vastes horizons restés préservés de tout urbanisme.**

**Aujourd'hui, des horizons de plus en plus fermés par ces clôtures géantes rotatives.**

# Impact sur les paysages



## Omniprésence

L'Auvergne où les différents massifs se font écho dans l'harmonie. Les grands horizons de l'Auvergne se constituent dans les variations d'altitudes entre les massifs principaux et les plateaux intermédiaires. Ces variations n'excèdent guère 500m. Les pylones mobiles éoliens de 100 à 150m brisent l'harmonie de l'une des plus belle région de France à de très grandes distances.



## Covisibilité étonnante



Des phénomènes de covisibilité propre aux régions de montagne, spécialement en hiver, pureté de l'air, effet loupe, impression de rapprochement, la visibilité des parcs éoliens s'étend bien au-delà des études d'impact toujours minimalistes



## Paysages en second

Les parcs éoliens s'imposent aux paysages.  
Les paysages ne devenant que les supports secondaires des premiers.



## Hors de toute proportion



Monsieur le Préfet du Cantal, au titre des "mesures compensatoires" préconise  
"notamment l'aménagement d'écran de verdure..."...  
Indécence ou incompétence de l'administration?  
- Erreur d'appréciation sans doute... ou sens de l'humour

## Exemple du Lézou (12)



## Exemple du Lévezou (12)



Nous ne comprenons pas que la Loi Montagne, qui a pour objet de protéger les paysages du mitage, en contrôlant toute nouvelle construction (excepté les bâtiments agricoles) ne soit pas respectée ni appliquée.

En effet, du fait des reliefs montagneux, toute construction a un impact sur l'unité des paysages ; c'est le concept de mitage.

Pourquoi cette loi n'est-elle pas appliquée pour les éoliennes, édifices les plus gigantesques jamais construits ?



# Site de Rézantières-Vieillespesse

Plateau incliné vers le Nord en direction de la Limagne, il culmine au col de la Fageole et au Puy del Bos, petit suc volcanique.

Ce petit sommet constitue une sorte de sentinelle entre les bassins de la Planèze de Saint Flour et de Massiac (extrémité géologique méridionale de la Limagne). Le col forme un cordon reliant le Cézalier au Nord Ouest et la Margeride au Sud Est. Il partage déjà les caractères du Cézalier tout en appartenant à la Margeride



Depuis le site éolien de Talizat en direction de Margeride, vue générale du plateau où sont prévu les quatre éoliennes de Rézantières-Vieillespesse (altitude moyenne 1100m)

On constate que ce nouveau projet se situe dans le prolongement de la Fageole (Coren) et se confond avec lui. Il s'agit d'une densification éoliennes accentuant l'impact paysager et les nuisances déjà perçues par les riverains.

Ce site emblématique carrefour de la Haute Auvergne n'aurait jamais du connaître de telles implantations.

# Paysages du Cézalier



**DÉPARTEMENT DU CANTAL**  
**Cézallier – Allanche – Projet éolien**  
**Avis du paysagiste-conseil**

**DU POINT DE VUE DES PAYSAGES.**

**Le département du Cantal révèle une grande richesse s'appuyant sur une assiette topographique d'origine volcanique aux formes particulières. Le massif du Cézallier dans lequel se situe les projets d'éoliennes et plus particulièrement, l'identité paysagère d'Allanche, se caractérise par un paysage très ouvert au relief doux avec pour seule référence verticale quelques bosquets d'arbres autour des burons. C'est ainsi que ce paysage de pâtures et d'estives créé par l'homme depuis plus de deux siècles offre encore aujourd'hui les mêmes caractéristiques qu'hier entretenues par des générations d'éleveurs. Dans ce type de paysage, le regard porte loin, très loin à l'horizon sans aucune référence identifiable par l'œil humain. Il se dégage un sentiment de paysage du « bout du monde » quasi unique en France.**

**Cette portion du territoire au caractère unique est cadrée par les monts du Puy Mary, du Plomb du Cantal et du Sancy, dégageant ainsi un panorama que l'on découvre depuis le CD 21, véritable itinéraire touristique et patrimonial du Cézallier.**

**L'introduction de plusieurs parcs éoliens, au cœur même de ce territoire, dont chaque élément éolien a une hauteur totale d'une centaine de mètres, n'est pas compatible avec ce paysage, l'aspect remarquable serait immédiatement anéanti et banalisé.**

**En conclusion, il serait sage de ne pas autoriser des projets éoliens à l'Ouest de la RN 122 afin de mettre toutes les chances de notre côté pour préserver notre unicité si fondamentale d'un paysage agro-pastoral cantalien, qui est tant admiré par nous tous depuis plus de deux siècles.**

**Fait à Aurillac le 24 août 2006**  
**Olivier DAMÉE**

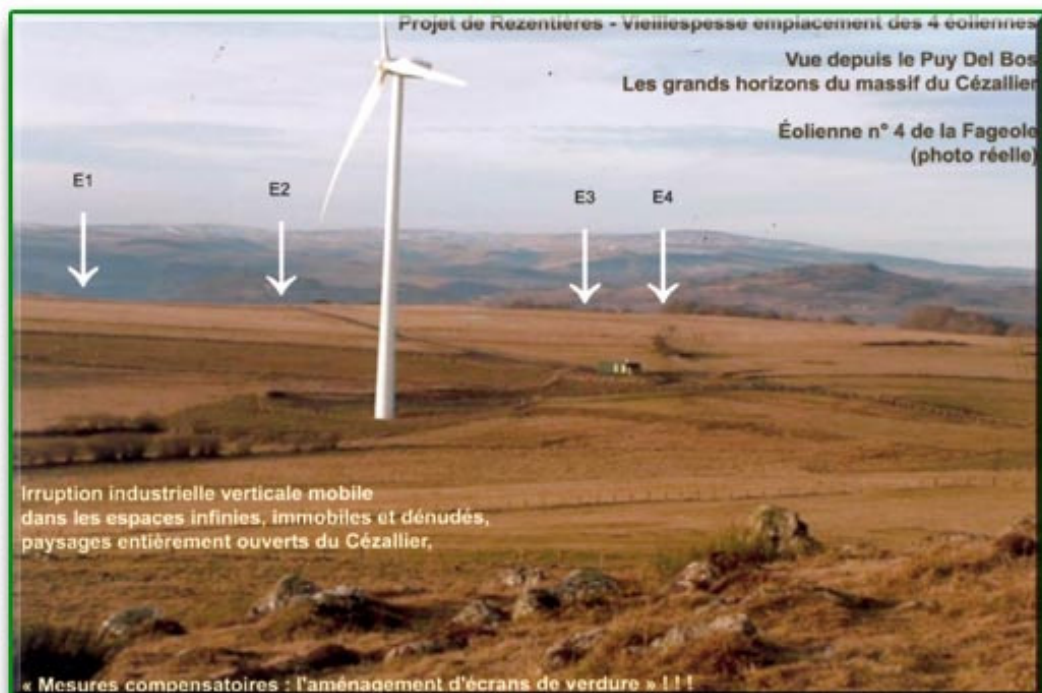
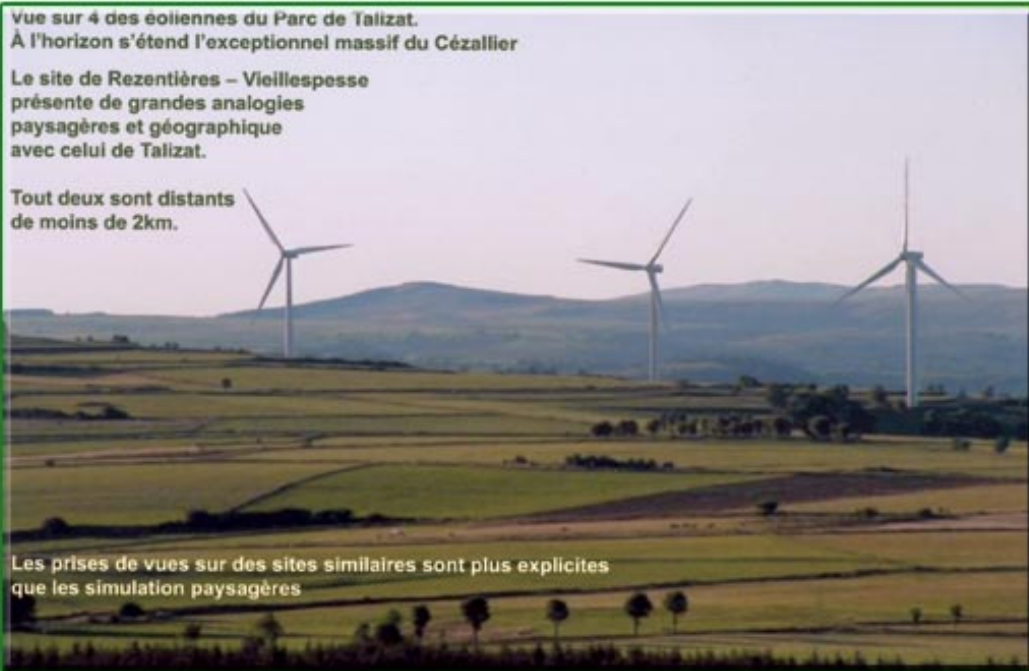
# Site de Rézentières - Vieillespesse



Ces paysages exceptionnels n'auraient jamais du être sacrifiés à cette industrie.  
Ne doit-on pas parler de vandalisme contre la nature et les paysages?  
Qu'en est-il des intentions prétendument écologiques de cette politique ?



# Site de Rézentières - Vieillespesse



# Hiver Rézentières - Vieillespesse



# Chutes et projections de glace



**Bloc de glace brisé au sol sur le chemin**  
(parc éolien du col de Poutzinières à 1100m d'altitude au sol, soit 1200m au niveau des pales – Aveyron – Nov. 2008)

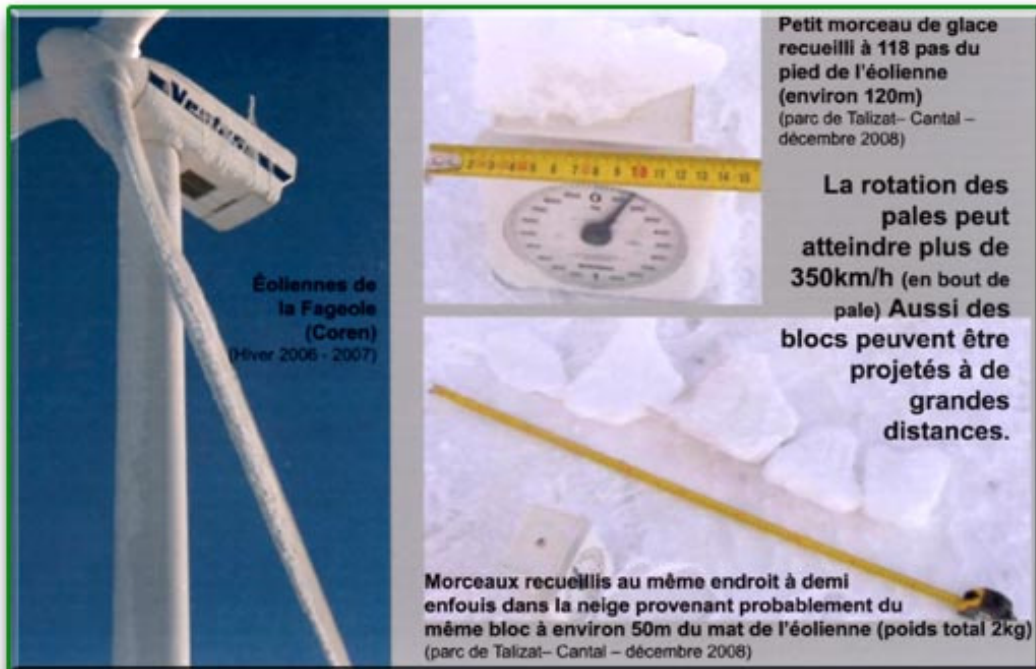
**Autre bloc de glace brisé au sol**  
(50cm de long environ)

**En 2 ou 3 jours, le morceau atteint déjà 6 cm d'épaisseur**  
(parc éolien du col de Poutzinières)

La forme incurvée laisse penser que les morceaux se constituent en particulier sur le fil de la pale  
(parc éolien du col de Poutzinières)

**Constitution de glace brillant au soleil**  
(parc de Talizat à plus de 1100m, soit près de 1250m d'altitude en bout de pale – Cantal – décembre 2008)

La largeur des pales (2 à 3m 7) laisse supposer l'épaisseur de la glace constituée en quelques jours seulement. Ces conditions climatiques sont ordinaires pour la région



**Éoliennes de la Fageois (Coren)**  
(Hiver 2006 - 2007)

**Petit morceau de glace recueilli à 118 pas du pied de l'éolienne (environ 120m)**  
(parc de Talizat – Cantal – décembre 2008)

**La rotation des pales peut atteindre plus de 350km/h (en bout de pale) Aussi des blocs peuvent être projetés à de grandes distances.**

**Morceaux recueillis au même endroit à demi enfouis dans la neige provenant probablement du même bloc à environ 50m du mat de l'éolienne (poids total 2kg)**  
(parc de Talizat – Cantal – décembre 2008)

# Chutes de glace

Les risques liés aux projections de glace sont connus mais souvent minimisés dans les études d'impct. La contitution de glace (givre ou neige compactée) peut se produire fréquemment de novembre à avril en zone de montagne.

Les risques d'accidents ne sont pas à négliger dans le projet de Rézentières - Vieillespesse.

Doit-on interdire l'accès aux chemins publics fréquentés par les riverains et agriculteurs mais aussi, en période hivernale, par les promeneurs ?

Le climat froid et humide du Massif Central est probablement impropre au développement éolien dans cette région.  
(Influence océanique humide et altitude génèrent de fréquents brouillards givrants)

Le matériel éolien particulièrement exposé aux intempéries est soumis à des contraintes phisiques considérables faisant craindre un vieillissement prématuré.

Les projections de glaces constituent non seulement un danger pour la sécurité mais aussi une occasion de stress supplémentaire pour les riverains.

## Chute de glace: un risque reconnu

ALLY 6 janvier 2006

**! DANGER : CHUTE DE GLACE !**

1 et 2 - Ally (43)

distance de sécurité = 300 m  
ne peut garantir l'absence de chute de glace  
risque élevé des projections de glace

**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC**

**RISQUE DE CHUTE DE GLACE AUTOUR DES EOLIENNES SUR UN PERIMETRE DE 300 METRES INTERDICTION FORMELLE DE S'APPROCHER PAR QUELCONQUE MOYEN**

La Fageole (Coran 15)

**DANGER**

**RISQUE DE CHUTE DE GLACE AUTOUR DES EOLIENNES INTERDICTION FORMELLE DE S'APPROCHER PAR QUELCONQUE MOYEN**

**ATTENTION - RISQUE DE CHUTE DE GLACE**

**RESTEZ ATTENTIFS AUX EVENTUELLES PROJECTIONS DE GLACE**  
Beware of Possible Ice Throws

Poulzinières (12)

**Risques de projection de glace à proximité des éoliennes en période hivernale**

**INTERDIT de STATIONNER ou de SE PROMENER à moins de 400 m des éoliennes**

Peyrelevade (19) la route et les pistes de ski sont à 33m du mat !

Le risque de projection de glace est connu des promoteurs éoliens

Les distances de sécurités prescrites oscillent entre

- 400m à Peyrelevade (19)
- 300 à Ally pour l'hiver en Janvier 2006
- 200 à Ally à partir de l'hivers 2006 2007
- non précise à la Fageole (15)
- non précisé au col de Poulzinières (12)

Or à Ally (43), Dix éoliennes ne sont qu'à 250 – 500 des habitations et de l'espace domestique ! des éoliennes dominent les routes et accès aux villages évitant juste le surplomb des pales (40 m à 70m pour la route départementale). Des riverains ont reçu des projections sur leurs véhicules ou à pied mais leurs plaintes ou récriminations ne sont pas prises en considération, ils vivent maintenant dans la crainte.

A Talizat, le chemin communal passe sous les pales (moins de 10m des mats !)

A Peyrelevade, la piste de ski de fond (utilisée en période de neige et de glace) passe à l'aplomb des pales ! (33m environ du mat)

Ces exemples ne démontrent-ils pas le manque de rigueur des instances responsables ?

## des implantations industrielles massives.



Travaux réalisés sur une éolienne de la Fageole semblable aux éoliennes projetées à Vieillespesse

Une éolienne signifie l'acheminement en montagne et sur les terres agricoles (en particulier des prairies) :

- d'une grue géante environ 800 tonnes (120m) acheminée par 15 convois exceptionnels depuis l'Allemagne ou l'Espagne et montée sur place. (cela représente 30 000 Km parcourus environ – 12 000 l de gasoil)
- La création de chemins et de plateformes (irréversible) pour l'élévation du matériel (la création du parc d'Arde sur Couze (63) a nécessité plus de 5000 camions de pierres concassées, acheminés à 1200m d'altitude, pour 26 machines de 1MW)
- Coulage de socles en béton (25 camions toupies par éolienne – le parc d'Ally (43) a représenté 650 camions de béton pour ses 26 machines)

à noter le bilan énergétique de la fabrication et l'acheminement des éoliennes depuis l'Allemagne, le Danemark ou l'Espagne (mats en acier) pales de 45m.

Or, ces investissements colossaux au faible rendement ne sont prévus que pour une période transitoire, estimée à 20ans, dans les stratégies politiques de mutation énergétique.

L'image écologique et propre des éoliennes est une illusion entretenue par la filière éolienne qui joue sur la symbolique de la pureté de l'air et du vent en entretenant la confusion.



Démontage des mats défectueux à la Fageole (2007)

## Des impacts irréversibles.



- 400m<sup>3</sup> de béton  
(parc éolien des Barthes dans  
le massif du Mézenc – haute  
Loire – Fev. 2008)

- Perturbation des  
sources. Les parcs  
éoliens sont  
précisément  
implantés sur les  
montagnes (Châteaux  
d'eau naturels) en amont  
des sources

- Empreintes dans  
des espaces  
préservés et  
naturels d'altitude.

**Nous ne comprenons pas que la Loi Montagne, qui a pour objet la protection des zones de montagne aux espaces écologiques fragiles ne soit pas respectée ni appliquée.**

**Chantier de Talizat (2007 – 2008)  
À plus de 1100m d'altitude  
Vues sur le Volcan Cantalien**



Ces espaces étaient restés exclusivement  
consacrés à l'agriculture et l'élevage.  
Destruction d'anciens chemins, murets de pierres,  
haies pourtant respectés par les remembrements.